

**Mémoire de la Fédération des Trappeurs Gestionnaires du Québec
dans le cadre de la consultation publique de la
Commission indépendante sur les caribous forestiers et montagnards**

Québec, le 31 mai 2022

COORDONNÉES

Fédération des Trappeurs Gestionnaires du Québec

3137, rue Laberge, Québec (QC)

G1X 4B5

N° de téléphone : (418) 872-7644

www.ftgq.qc.ca

RÉPONDANTS

Philippe Tambourgi, directeur général / biologiste

Courriel : philippe.tambourgi@ftgq.qc.ca

Alexandre Lajeunesse, adjoint à la coordination de projets et marketing

Courriel : alexandre.lajeunesse@ftgq.qc.ca

Identification de l'organisme

La Fédération des Trappeurs Gestionnaires du Québec (FTGQ) est un organisme sans but lucratif qui représente l'ensemble des piégeurs de la province. Son conseil d'administration est formé des quatorze représentants des associations régionales de trappeurs affiliées réparties sur tout le territoire du Québec. Sa mission est de promouvoir le piégeage en tant qu'activité économique et professionnelle, d'en assurer la gestion, le développement ainsi que la perpétuation, dans le respect de la faune et de ses habitats.

Depuis 1988, pour pouvoir piéger au Québec, on doit obtenir le certificat du piégeur. Pour ce faire, il est nécessaire de suivre et de réussir la formation « Piégeage et Gestion des Animaux à Fourrure » (PGAF). À ce jour, on dénombre environ 40 000 personnes ayant obtenu ce certificat.

Le piégeage des animaux à fourrure représentait un revenu d'appoint intéressant pour les trappeurs et permettait de fournir la matière première à une industrie très importante au Canada, celle de la fourrure. Avec la diminution du prix de la fourrure, plusieurs personnes pratiquent désormais la trappe comme un loisir. Cependant, elle demeure un outil de gestion important des populations d'animaux à fourrure. Elle permet, entre autres, de gérer les populations animales dépourvues de prédateurs, d'aider au contrôle des animaux importuns (comme le castor causant des nuisances aux infrastructures routières ou agricoles), de contrôler la propagation ou l'expansion de certaines maladies (comme la rage chez le raton laveur) et d'assurer une saine gestion des populations fauniques et des écosystèmes. Le piégeage permet également la mise en valeur d'une ressource renouvelable et contribue de façon importante à l'activité économique. La présence des piégeurs est un atout important de gestion faunique en milieu municipalisé ainsi que dans les régions agricoles et forestières. **De plus, les piégeurs contribuent à la conservation des espèces menacées ou vulnérables comme le caribou forestier. Pour cette espèce, les piégeurs sont impliqués dans la gestion des populations d'ours noir, de coyote, de loup et d'espèces proies qui y sont associées. Par leurs actions, ils contribuent à préserver le caribou forestier et montagnard et peuvent intensifier leurs efforts afin de répondre à des stratégies de rétablissement des cheptels.** Pour les trappeurs, il est essentiel que le contrôle des prédateurs et de leurs proies soit fait dans les périodes de piégeage afin de valoriser au maximum les individus récoltés.

Contexte :

Le présent mémoire a été réalisé dans le cadre de la consultation publique de la Commission indépendante sur les caribous forestiers et montagnards. À cet effet, la Fédération des Trappeurs Gestionnaires du Québec tient à participer en émettant ses commentaires sur ce dossier. Pour plusieurs cheptels de caribous (Gaspésie, Charlevoix et Val-d'Or), les membres de notre Fédération sont présents dans les territoires concernés. Pour d'autres, les caribous se retrouvent dans des « réserves à castor », territoires dont l'exploitation des animaux à fourrure est réservée aux communautés autochtones (à l'exception de la réserve à castor Saguenay, sur la Côte-Nord).

Depuis plusieurs années, les trappeurs sont impliqués dans le contrôle des prédateurs du caribou de la Gaspésie. De plus, depuis trois ans, La FTGQ collabore avec le MFFP et l'Association régionale des piégeurs de la Capitale-Nationale (ARPCN) afin de former des trappeurs et d'augmenter leurs efforts dans le contrôle des prédateurs et la valorisation des captures. D'autres travaux sont aussi effectués dans la région de la Capitale-Nationale afin d'agir sur les espèces proies comme le castor.

La FTGQ n'est pas favorable à la priorisation des efforts envers certains cheptels de caribous. Elle estime que tous les cheptels doivent recevoir des efforts de rétablissement adaptés à leur situation afin d'assurer leur pérennité sur le territoire. Ainsi, nous sommes d'avis que le scénario 1 : « Scénario consultatif révisé », tel que présenté dans le document de cette consultation, est déjà un compromis minimal à atteindre.

Selon la FTGQ, il est important de se concentrer sur certains points clés dans la stratégie de rétablissement des populations des caribous forestiers et montagnards. Premièrement, le rétablissement et le maintien de leur habitat est essentiel dans la stratégie. Deuxièmement, l'implication des différents utilisateurs des massifs forestiers, comme les communautés autochtones, les représentants des activités industrielles (compagnies forestières, minières, touristiques, etc.) et les gestionnaires de territoires fauniques (réserves fauniques, zecs, pourvoiries, terrains de piégeage) est nécessaire afin d'adopter une stratégie viable dans le temps. Troisièmement, la protection de certains cheptels de caribous par leur mise en enclos temporaire permettant aux femelles de mettre bas en sécurité et favorisant la survie des faons. Finalement, le contrôle des prédateurs du caribou et des espèces proies par des trappeurs afin de diminuer la pression sur les cheptels et de favoriser le rétablissement de ceux-ci. Cependant, il est essentiel que cette gestion faunique des prédateurs et des proies soit effectuée avec un objectif prioritaire de mise en valeur des captures (fourrure, viande, glandes, etc.) afin d'assurer l'adhésion des trappeurs et l'acceptabilité sociale de ces démarches.

La FTGQ, partenaire du MFFP dans le contrôle et la mise en valeur des prédateurs et de leurs proies.

La FTGQ tient à être un partenaire dans la stratégie adoptée par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs afin de contribuer au rétablissement des populations de caribous. Par son réseau et ses compétences, la FTGQ peut continuer de soutenir le Ministère via le contrôle des prédateurs tout en assurant leur valorisation. Les trappeurs peuvent diminuer les populations d'espèces proies comme le castor, qui est actuellement très abondant et contribue à l'augmentation de la présence des prédateurs sur le territoire.

Afin d'assurer la mise en valeur des animaux capturés, la FTGQ privilégie le contrôle des prédateurs et des proies alternatives pendant la période de piégeage réglementaire. La gestion effectuée par les trappeurs en saison de piégeage ne nécessite aucune démarche administrative et contribue à fournir

à l'industrie de la fourrure une ressource importante qui génère des retombées substantielles pour l'économie québécoise. Cependant, bien que les trappeurs effectuent une activité commerciale, les prix actuels des fourrures et les coûts importants pour pratiquer l'activité ne permettent pas aux trappeurs d'être rentables, et plusieurs pratiquent l'activité uniquement comme un loisir. Si l'on souhaite un effort supplémentaire afin d'atteindre des objectifs de récolte plus importants sur les prédateurs et leurs proies, il faut établir avec les trappeurs des ententes de gestion afin que certaines de leurs dépenses (déplacements et équipement) soient compensées par des incitatifs monétaires.

Terrains de piégeage et réserves à castor

Plusieurs cheptels de caribous se retrouvent sur des terrains de piégeage enregistrés, pour lesquels des trappeurs détiennent des droits exclusifs de piégeage. Dans la stratégie de mise en place, il est essentiel de mettre à contribution de façon prioritaire les titulaires de ces terrains ou des trappeurs qu'ils désignent pour effectuer la gestion des animaux à fourrure sur ces terrains.

D'autres cheptels se retrouvent dans des réserves à castor, dont l'exploitation des animaux à fourrure est réservée aux communautés autochtones (à l'exception de la réserve à castor Saguenay). Pour ces territoires, il est essentiel de travailler avec les communautés des Premières Nations afin de les impliquer dans la gestion des prédateurs et des espèces proies et d'assurer l'acceptabilité des stratégies mises en place par les communautés. Cependant, dans le cas où il n'y aurait pas suffisamment de trappeurs issus de ces communautés pour effectuer cette gestion, il faudrait évaluer la possibilité d'engager des trappeurs non autochtones pour compléter les efforts de contrôle des prédateurs et leur donner des autorisations par le biais de permis SEG.

Formation des trappeurs

La FTGQ a le mandat du gouvernement de former les piégeurs au Québec. Elle offre la formation Piégeage et Gestion des Animaux à Fourrure (PGAF), qui est obligatoire pour pratiquer l'activité au Québec. Nous offrons aussi la formation spécialisée Piégeage et Gestion des Canidés (PIGEC), qui permet aux piégeurs d'être plus efficaces dans la capture du renard, du coyote et du loup et d'éviter la capture accidentelle de cervidés dans les interventions. Des associations de trappeurs offrent aussi des formations et ateliers qui visent à augmenter les compétences des trappeurs tant sur la capture des animaux que sur leur mise en valeur. Ces formations permettent de réduire les captures accidentelles, de maximiser l'efficacité des piégeurs et de valoriser les captures à leur plein potentiel. De plus, la gestion durable des animaux à fourrure y est abordée afin de favoriser leur pérennité. Ces formations sont développées en mettant l'accent sur l'utilisation de pièges modernes et de techniques de capture sélectives et éthiques répondant aux normes internationales de piégeage sans cruauté. La FTGQ travaille également avec certaines communautés autochtones afin que leurs membres puissent suivre les différentes formations offertes. Plusieurs de ces derniers ont déjà suivi la formation PGAF et sont en mesure de contribuer aux efforts de protection de caribou.

Accessibilité aux territoires

Il est important que l'accès aux forêts visées par le plan de rétablissement soit préservé afin que les activités de piégeage sur le territoire soient encore possibles pour les utilisateurs. Il est dans l'intérêt des membres de garder un accès à ces forêts et à leurs points d'intérêts (comme les plans d'eau). Ces accès permettent des activités de prélèvement et de gestion qui ont comme effet de réduire la prédation et la compétition envers le caribou forestier et montagnard; c'est pourquoi la FTGQ propose que les catégories « Vaste espace propice (VEP) » et « Zone d'habitat en restauration (ZHR) » soient

considérées en tout ou en partie comme des aires protégées de catégorie VI. La ZHR et la VEP proposent tout de même une récolte industrielle du bois, mais seulement sur de plus faibles superficies. Selon nous, l'aire de catégorie VI, soit l'aire protégée avec utilisation durable des ressources naturelles, est la meilleure option. Comme il est important de réaliser une stratégie à long terme afin d'assurer la pérennité des différentes populations, les aires protégées de catégorie IV assureraient le maintien permanent des zones de protection. Ces aires permettraient d'exclure les interventions industrielles et la production à grande échelle sans toutefois brimer les activités qui font une utilisation durable des ressources. Ces activités peuvent référer au prélèvement faunique, comme le piégeage, tant que celles-ci vont de paires avec les activités de conservation. Cette formule permettrait une restauration durable de l'habitat pour le caribou en gardant les activités du territoire effectuées par les communautés régionales.

Finalement, le retour de grands massifs de forêt mature est la clé dans le rétablissement des caribous. La connectivité des habitats est essentielle pour un retour d'écosystèmes de forêt mature fonctionnels. Il permettrait aussi l'accroissement de plusieurs espèces caractéristiques des vieilles forêts, notamment des espèces à fourrure comme la martre d'Amérique. Cette espèce prisée par les piégeurs en bénéficie au profit de ceux-ci. La connectivité de ces habitats assurerait une capacité de dispersion potentielle des hardes, un échange génétique entre les hardes et une réduction de la consanguinité, ce qui augmentera les probabilités d'autosuffisance des différentes populations.

Réponses à des questions de la consultation :

Selon vous, quels sont les éléments prioritaires à considérer dans l'élaboration de la stratégie ?

Selon la FTGQ, les orientations qui apparaissent en page 17 du document de consultation sont adéquates.

« Les orientations suivantes ont été privilégiées :

- Protéger des caractéristiques essentielles de l'habitat;
- Accélérer le retour d'un habitat favorable;
- Limiter les perturbations à long terme;
- Maintenir la connectivité;
- Créer des milieux moins propices aux prédateurs des caribous et à leurs autres proies;
- Limiter les impacts sur les possibilités forestières. »

Nous ajouterions à cette dernière orientation :

- Limiter les impacts sur les autres industries ou activités (touristiques, fauniques, minières, énergétiques, etc.).

Il serait aussi nécessaire d'ajouter dans l'analyse des éléments des facteurs autres que seulement le caribou forestier, que les efforts effectués contribuent à d'autres enjeux du milieu.

- Protéger plusieurs éléments de la biodiversité, des paysages, des lieux traditionnels et culturels des communautés autochtones, d'autres secteurs d'activités (chasse, pêche, piégeage, villégiature) qui peuvent cohabiter avec les populations de caribous. De plus, certaines activités comme le piégeage et la chasse contribuent à d'autres orientations telles que le contrôle des prédateurs et de leurs proies.

Il est également souhaitable de faire coïncider la restauration et la protection d'habitat avec la mise en place de nouvelles aires protégées dans les prochaines années.

- Tenir compte de la mise en place de nouvelles aires protégées.

Selon vous, la future stratégie devrait-elle assurer le rétablissement de l'ensemble des populations sans égard pour les efforts à consentir ou plutôt se concentrer sur les populations ayant le plus de chances de succès de rétablissement ?

Selon la FTGQ, il est nécessaire d'avoir des stratégies adaptées pour chaque population de caribous afin de restaurer un habitat adéquat permettant aux populations de reprendre leur place sur le territoire et d'augmenter leur population afin d'atteindre une certaine stabilité.

Afin d'y arriver, il est nécessaire de diminuer la quantité de bois récolté annuellement dans de grandes superficies de territoire propices aux différentes populations de caribous et de permettre aux forêts de se rapprocher de leur cycle naturel afin d'atteindre des stades de forêt mature et surannée.

Il existe déjà des territoires protégés ou ayant des statuts de conservation et de mise en valeur de la faune (parcs, réserves fauniques). Le « scénario consultatif révisé » met à profit les territoires protégés existants et vise à les élargir afin de mettre en place des bandes de connexion. Selon la FTGQ, il est aussi nécessaire de considérer la mise en place d'aires protégées de catégorie IV sur certains de ces territoires afin de limiter l'exploitation industrielle tout en maintenant une activité économique sur ceux-ci. Les réserves fauniques, ou portions de celles-ci, pourraient être mises à profit (ex. : les réserves fauniques des Laurentides, des Chic-Chocs, de Matane, etc.).

Avez-vous des suggestions à formuler à l'intention de la Commission quant aux recommandations qui devraient être retenues ?

Dans ce mémoire, la FTGQ a présenté les principaux éléments à considérer et pour lesquels elle peut contribuer, soit :

- La formation des trappeurs. Par exemple, la possibilité d'offrir des formations sur la gestion et la mise en valeur des canidés, de l'ours ou du castor ;
- Le contrôle et la valorisation des prédateurs (ours, coyote, loup) par des trappeurs et la gestion des espèces proies telles que le castor.

Afin de pouvoir impliquer les trappeurs, il est essentiel de tenir compte des types de territoires où des droits d'exclusivité de piégeage sont consentis (terrains de piégeage et réserves à castor). De plus, même s'il y a un objectif de fermer des chemins, il sera nécessaire d'en conserver pour permettre aux trappeurs d'effectuer leur travail et pour maintenir l'accès aux zones d'intérêt (lac, chalet, etc.).

Finalement, le Ministère doit viser des stratégies à long terme adaptées aux différents cheptels et milieux existants, et viser la restauration des habitats pour retrouver des massifs de forêt mature.